ROUBAIX

CAMBRIOLAGE

Vendredi, vers 12 heures ½, en rentrant chez lui, rue de Jemmapes, 25, M. Vanhoutte Théophile, âgé de 57 ans, marchand de charbon, constata que son habitation avait été cambriolée par des malfaiteurs inconnus qui s'introduisirent dans l'immeuble en passant par la cour qui donne sur une pâture. Les malfaiteurs ont étranglé le chien, fracturé plusieurs portes et dérobé une somme de 500 fr.

VOL SUR UNE VOITURE

Une bobine de laine cardée, dérobée sur une voiture de la maison Delbecq, de Tourcoing, a été retrouvée sous un tas de fumier, quai de Marseille, par M. Lefebvre Victor.

BRULE PAR DU CAFE

Dimanche, M. Pierre Coopplétera, âgé de 65 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, a été brûlé à l'épaule droite par suite de la rupture d'une cafetière contenant du café bouillant.

NOS CONCITOYENS

Le prix décerné au major de l'Institut Industriel du Nord de la France, par la Société Industrielle, une médaille d'or, a été attribué à notre concitoyen, M. Maurice Carretin, sorti premier en 1907. M. Carretin est la fille unique de M. François Carretin, constructeur-mécanicien, Grande-Rue.

Toutes nos félicitations au major, actuellement soldat au 5e génie, à Versailles, ainsi qu'à ses heureux parents.

SAVON NATIONAL

Allant le paticulaire à leurs intérêts, les bonnes ménagères emploient le Luminol, savon national, qui blanchit le linge, assouplit et conserve les laines. — Victor Vaisseler.

LE GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL DU QUARTIER DU FONTENOY

Voici le règlement de la Fête cycliste :

Article premier. — Les Sociétés ou Clubs seront tenus pour pouvoir participer aux prix et primes énoncés d'autre part, de se trouver aux heures et aux endroits désignés pour la formation du cortège, assister avec effectif complet à celui-ci où un poutrage sera fait pour le contrôle de nombre ainsi que pour la bonne tenue. — Art. 2 : Pour la tenue, il est nécessaire d'avoir au moins la coiffure. — Art. 3 : Pour pouvoir assister au Carrousel aux Ciseaux il sera obligatoire de participer au cortège-défilé et à la revue où des tickets spéciaux seront remis par le Comité. — Art. 4 : Pour participer aux divers concours les membres des Sociétés et Clubs réguliérement inscrits devront être en uniforme et porter l'insigne de leur société. — Art. 5 : Le Comité organisateur se réserve le droit de policer pendant le cortège et dans tous les endroits réservés aux concours. Des commissaires spéciaux seront désignés pour chaque société afin de donner à chacune d'elles toutes les facilités désirables pendant leur séjour à la fête. — Art. 6 : Les adhésions devront parvenir avant le 1er Mars 1908 au siège du Comité, 19, rue Archimède à Roubaix, elles devront porter le nombre exact des sociétaires et les divers concours auxquels la société désire participer. — Art. 7 : Le Comité n'est responsable d'aucun accident qui pourrait arriver pendant la fête. Le Comité a plein pouvoir pour juger les cas non prévus audit règlement. Les Fanfares assistant à la fête, ayant accepté une prime désignée d'avance, ne participeront de cette façon à aucun concours de cette société.

CERCLE MODERNE

Section chorale mixte. — Ce soir samedi, à 6 heures à très précises, répétition partielle pour les baryions. A 8 heures, répétition générale du nouveau chœur à l'étude.

TOURNEE FREDERIC ACHARD

C'est donc dimanche 26 janvier que la troupe Achard viendra nous divertir une fois de plus, avec la dernière nouveauté à succès de MM. Veber et Hennequin, *20 jours à l'ombre*.

Le nom des auteurs et celui de l'imprésario suffisent à nous indiquer que ce sera une joyeuse scirée avec d'excellents interprètes.

LE LENDEMAIN ROUBAISIEN

Dimanche 26 janvier, de 10 à 11 heures ½, calé Alphonse Lemen, 68, rue de Lannoy, inscription des nouveaux sociétaires. Assurance populaire de 100 fr. au décès, cotisation 0,05 c. par semaine.

CERCLE D'ESCRIME UNION ROUBAISIENNE (siège, Café de l'Enfer)

Dimanche matin, de 9 à 12 heures 2/4, entraînement général. A 11 heures, réunion mensuelle.

THEATRE DU FONTENOY

La représentation de dimanche prochain s'annonce comme un très gros succès. Rien d'étonnant à cela, car *Les Rôles*, drame à grand spectacle en 6 tableaux, de Victorien Sardou, est une pièce admirable qui mérite de faire salle comble. Il passera cependant à 8 heures précises par *Parents de Province*, vaudeville de Claudius Sadon (auteur Roubaisien). La location est ouverte rue Richard-Lenoir, 25.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Rosa Ewertz, boulevard de Cambrai — Robert Lutun, boulevard de Cambrai — Agnes Duez, quai de Gravelines — Simonne Clarebout, rue de la Guinguette, cour Mullier, 6 — Clara Rigaux, rue du Collège, 64 — Madeleine Augem, rue d'Epinal, 31 — François Dendooven, rue du Pile, cour Bonte, 4 — Denise Peau, rue de Lannoy, 367 — Louis Lebocq, rue du Rouroy, maisons Lefebvre.

MARIAGE. — Entre : Emile Leien, dessinateur en tissus, rue du Tilleul, impasse Ingouville, 5 et Laure Lebovre, couturière, rue Pierre-de-Roubaix, 98.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Entre : Georges Mouchon, marchand forain à Roubaix et Marie Bornemann, sans profession à Orchies — Jules Werbrouck, mécanicien, rue Charlemagne, 63 et Léopoldine Desomere, sans profession, à Forest — Victor Vancanoge, cavalier au 4e régiment de cuirassiers à Valenciennes et Constance Tassart, sans profession, rue du Tilleul, 74 — Louis Stienne, journalier à Croix et Alice Sebaeck, bobineuse, rue de Mons, 18 — Léon Florin, employé de la Longue-Chemise, rue de Cartelle, 1 et Zoé Vandenbroucke, couturière à Courtrai — Louis Poppe, tourneur en fer, rue de l'Epeule, 216 et Jeanne Hennion, chemaireuse, rue de l'Epeule, 154 — Gabriel Smeulers, tourneur en fer, rue du Tilleul, cour Tonneau, 1 et Amélie Ganseman, cabaretière, rue de la Halle, 15 — Henri Picasel, mouleur, rue de Bouvines, 107 et Marie Dannequin, soigneuse, rue des Parveaux, 91 — Arthur Kimpe, savonnier, rue de Mouvaux, cour Frère, 29 et Jeanne Béhin, soigneuse, rue de Mouvaux, cour Frère, 27 — Charles Villaeye, tisserand à Croix et Elise Farel, tisserande, rue de Meubeuge, cour Lordan, 35 — Alexandre Beaucourt, menuisier, rue de la Redoute, 125 et Jeanne Goutemedi pipière, rue de l'Epeule, 96 — Henri Lefebvre, monteur de Jacquards, rue de Croix, 72 et Elise Hoel, blanchisseuse à Croix — Pierre Lagache, peintre, rue 1-8 Glorieux, cour Lefebvre, 8 et Célina Delvy, éplucheuse, rue de la Banque, 29 — Paul Petit, tisserand, rue de Lille, cour Motte-Bossut, 116 et Rosalie Dedecker, soigneuse, rue cour, 7 — Jules Delreux, journalier, rue de Condé, 84 et Marie Ramont, journalière, même adresse — Henri Wibne, tourneur en fer, rue Bernard, 54 et Eugénie Jovenaux, doubleuse, rue Decrème, cour Degriest, 6 — Jean Semeye, peigneur, rue de Maubeuge, 28 et Marie Van Eyngo, tisseuse, boulevard de Fourmies — Floris Lefebvre, peigneur, rue de Flandre, 30 et Rosalie Bertrand, piqueuse, id. — Edouard Vandekerkhove, monteur de chaînes, rue Jean-Gougeon, 1 et Eugénie Segaux, tisserande, rue Carpeaux, 5 — Gaston Carpentier, marchand de chevaux à Doudeauville et Clara Cerbaut, dévideuse, rue St-Louis, 37 — Alphonse Demeulenaire, ébéniste, rue Mire-Bégue, 16 et Maria Arbon, parfumeuse à Croix — Léon Deneck, ébéniste, rue Ste-Thérèse, 15 et Philomène Tyrnent, peignière, rue de Naval, 71 — Joseph Schietecatte, chef de matériel, rue de Lannoy, 265 et Mathilde Van Rastelaere, sans profession, id. 344 — Jean Coolaier, apprêteur, rue d'Italy, 91 et Marie Meurisse, escamoteuse, rue d'Italy, impasse du Nord, 4 — Léon Duchatel, rue Voltaire, cour Roussel, 8 et Maria Maquetier, dévideuse, rue de Sévigné, 18 — Joseph Dubois, tisserand, rue St-Jean, 167 et Julia Quevenelliers, bambrocheuse, id.

Raymond Boert, soldat au 16e régiment d'artillerie à Douai et Juliette Beudin, sans profession à Fourmies — Charles Verriest, tailleur d'habits, rue de Saint-Quentin, 18 et Flore Delgrange, bonneuse à Wattrelos — Henri Bouche, rattacheur à Tourcoing et Louise Boste, tisseuse à Roubaix — Georges Spittael, tôlier à Tourcoing et Louise Boyn, tisserande à Roubaix — Camille Vandeplanque, employé aux tramways, rue de la Vigne, cité Ste-Thérèse, 8 et Angèle Parent, couturière à Lys-lez-Lannoy — Octave Choinet, contremaître à Czenstockowa (Russie) et Julie Schietecatte, sans profession, id. — Henri Dassonville, fabricant à Roubaix et Emma Jore, sans profession à Lille — Pierre Linger, soldat au 84 régiment d'infanterie à Le Quesnoy et Marie Jannagere, tisserande à Croix.

Décès. — Alice Debocghe, 2 ans, rue Labruyère, 29 — Achille Cassement, 34 ans, tisserand, rue de la Vigne — Berthe Ribaut, 4 ans, rue de la Longue-Chemise, 4 — Berthe Pool, 24 ans, ménagère, rue de Blanchemaille — Adolphe Ryckaert, 50 ans, tisserand, rue Blanchemaille — Joséphine Duthilleul, 84 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

TOURCOING

DEFENSE DE CRACHER ET DE FUMER A LA POSTE

On vient d'apposer dans le hall de la poste des placards qui portent qu'il est défendu de fumer et de cracher. C'est parfait et conforme aux règles de l'hygiène et nous aimons à penser que la prescription sera observée.

Mais si l'on défendait également de flirter à la poste les contremandis et vennites seraient sans doute nombreux chaque jour.

UN ECLAT DE VERRE DANS L'ŒIL

M. Joseph Schemacker, 24 ans, chauffeur, chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, a été blessé grièvement à l'œil gauche par un éclat de verre provenant de la rupture d'un tube de niveau d'eau.

M. le docteur Vermesch a été appelé à donner ses soins au blessé, qui subira une incapacité complète de travail d'un mois au moins, suivie d'une incapacité permanente partielle.

LA FRAUDE

Le brigadier Drouin et le préposé Klinquenaille, de la brigade de la Marlière, ont arrêté la nommé Henri Lhomme, 25 ans, originaire de Paris, sans domicile fixe, qui était nanti de 14 kilos de café vert d'une valeur de 42 francs, qu'il portait dans une remise.

Après rédaction du procès-verbal, le contrebandier a été remis à la gendarmerie, pour être transféré à Lille.

CYCLISTE EN DEFAUT

La gendarmerie de Tourcoing a verbalisé à charge de Adolphe D... 20 ans, garçon boucher à Boudins, pour défaut d'éclairage de sa bicyclette.

VOL

En l'absence des époux Henri Trava, dont le mari est chauffeur d'automobile, qui des Mariniers, 10, au Blanc-Seau, un ou des malfaiteurs ont pénétré dans leur domicile et ont visité tous les meubles. Une médaille en or, souvenir de famille, a seule été dérobée.

Pour s'introduire, on a dû faire usage d'une fausse clef, car aucune trace d'effraction n'a été constatée.

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a reçu une plainte et ouvert une enquête sur ce vol, qui a dû être commis dans la soirée de jeudi.

LES ETRENNES DES BOUCHERS. — MENAGERES FAVORISEES

A la suite du mécontentement général provoqué par les bouchers, qui cet antannant supprimé les étrennes à leur clientèle, bon nombre de ménagères, au lieu de se servir uniquement chez leur fournisseur ordinaire, généralement à proximité de leur domicile, se sont mises à acheter de plusieurs côtés à la fois, au hasard de leurs courses.

Pas mal de bouchers se sont déjà ressentis de cette première manifestation du mécontentement de leurs clients, aussi, y a-t-il eu, depuis quelques jours, un certain nombre de ménagères qui ont reçu leurs étrennes, alors qu'elles avaient pris le parti de ne plus les réclamer.

Telle clientèle d'un boucher chez qui elle se rendit après plusieurs jours d'éclipse, y acheta bier un gigot et pays, lorsque à sa stupéfaction, le boucher, la bouche en cœur, lui avança gracieusement les trois quarts de la somme versée. D'autres ménagères ont touché du façon différente, mais reçu tout de même les étrennes auxquelles elles étaient habituées. Naturellement, les bouchers recommandaient la discrétion. Mais des secrets de ce genre ne se gardent pas, ce sont des secrets de polichinelle.

Comme nous l'avons dit, le consommateur, quand il se mettra dans la tête de bien le vouloir cessera d'être exploité sur la grande échelle. Les moyens qui s'offrent à lui sont multiples. Il n'y a que l'embarras du choix.

La population d'Hellulin, on ne saurait trop le rappeler, a montré comment il fallait s'y prendre pour faire rapiluter les bouchers de la commune. Et le fameux syndicat de Tourcoing se permettant d'imposer des amendes à des bouchers restés en dehors de lui et en les boycottant, a été souverainement illogique, puisqu'il a autorisé les bouchers syndiqués d'Hellulin de revenir sur la décision prise à l'instigation d'un simplier commis-voyageur en syndicats étrangers à la ville.

SOLENNITE MUSICALE DU 2 FEVRIER

Le Comité organisateur de la grande fête d'enfants que donnée au profit de l'Asile-Calmen des Dames Charitables de la Ville, reçoit bon accueil auprès des sociétés dont il s'est livré à ses soins.

Aujourd'hui, nous enregistrons avec plaisir le concours généreux à cette fête de M. Becquart, professeur de violoncelle au conservatoire de Roubaix.

Cet artiste — un de nos concitoyens — interprètera un « Lamento » de célèbre violoncelliste David Popper, œuvre pour trois violoncelles et piano, n'ayant pas encore été exécutée en France. A cet attrait artistique, M. Becquart ajoutera au programme un numéro non moins sensationnel : un duisson pour huit violoncelles.

Par les éléments qui composent la soirée du 2 février, le public est donc assuré d'assister à une véritable solennité musicale.

Pour lui permettre de prendre part à cette belle manifestation, les prix d'entrée à la fête ont été sensiblement réduits à deux francs, sur ceux des tournées artistiques à Tourcoing.

Ces pax ont été fixés comme suit : 1er parquet, 2 fr ; 2e parquet, 1,50 ; galeries 1,50.

Des cachets sont en vente au théâtre municipal, à l'Institut Catbert, au Comité des Dames Charitables, au Bureau des Ecoles, au Café Bonte, place de la République, au Cafe du Bailly et au Café Duez, Grande-Place. Pour la location, prière de s'adresser place Laverrier, à M. Désiré Flament, gérant du Théâtre.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. René Delbecq, 30 ans, signifieur à la Compagnie du chemin de fer du Nord, a été blessé à la main gauche en accrochant deux véhicules. Plaie contuse de la face dorsale de l'index et de la face palmaire de la main. Docteur Decherf, 15 jours.

— Mlle Sidonie Deponchelle, 19 ans, bacleuse chez M. Christory fils, filateur, rue de Renaix, a été contusionnée à la main droite. Docteur Bourgeois, 8 jours.

— M. Désiré Richard, 40 ans, domestique au service de M. Irénée Fourré, entrepreneur de transports, 2 été blessé au pied gauche par la chute d'une pièce de fonte. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. Maurice Catherman, 19 ans, serrurier aux Forges et Ateliers du Nord, s'est blessé au médius gauche avec décollement de l'ongle en soulevant une grille. Docteur Playoust, 8 jours.

— M. Arthur Sanyn, 39 ans, teinturier chez M. Emile Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, a contracté des brûlures du second degré à la face dorsale de la main et du poignet droit en glissant le matin dans un bac de teinture. Docteur Desbonnets, 18 jours.

AUDIENCE DE SIMPLE POLICE

L'audience de simple police d'hier était présidée par M. Auriol, juge de paix des cantons Nord et Nord-Est M. Niederst, commissaire de police du 2e arrondissement, remplissait près du tribunal les fonctions de ministère public.

Infraction au loi du travail. — Mlle Lévêque, inspectrice du travail, a établi quatre contraventions à charge de la demoiselle Grignon, couturière, rue du Tourmet, pour avoir occupé dans son atelier une fillette de moins de 13 ans, titulaire du certificat d'études primaires mais dépourvue du certificat d'aptitude physique, cette fillette n'ayant pas non plus de livret et n'étant inscrite sur le registre. Total trois contraventions. Le quatrième pour défaut d'affichage des heures de travail. La contrevenante avait reconnu et le tribunal lui inflige quatre amendes de 5 francs chacune.

La loi Grammont. — Un boucher, J. D..., est condamné à une amende de 5 fr par application de la loi Grammont, pour avoir maltraité son chien.

L'emploi des étrangers. — Pour avoir occupé un garçon non pourvu d'un certificat d'immatriculation, M. A. V..., boucher, est condamné à 1 fr d'amende.

L'attelage des chiens. — Quatre contrevenants à l'arrêté de M. le Préfet du Nord sur l'attelage des chiens, résident chacun 1 fr d'amende.

Le tribunal condamne à l'amende plusieurs cyclistes en délicatesse avec les règlements.

Plusieurs cabaretiers ont tenu leur établissement ouvert jusqu'à 8 et 6 heures du matin. Le ministère public requiert une peine suivant de la loi ordinaire. Les cabaretiers récoltent 6 et 2 fr.

H. S..., qui le premier janvier se promenait avec son chien qui se jeta sur plusieurs personnes, est condamné à trois amendes de 5 fr. chacune.

Un cocher qui a refusé de conduire un voyageur attrape 2 fr.

M. Pierre Motte, industriel à Roubaix, trois amendes de 2 fr. pour défaut d'éclairage de son automobile et défaut de numéro réglementaire.

Plusieurs toiseurs en garni sont poursuivis et condamnés pour mauvaise tenue de leur registre de logeurs.

Le complément des contrevenants appelés hier consistait en ivrognes en violents ou en ivrognes. Ces dernières étaient au nombre de 14, ont été condamnés à 1 à 8 fr., un Cyrille D... récidiviste, 3 fr.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Dupont Charles, rue Charles-Wattine, 11 — Devidder Désiré, rue Arthur, cour Rousseau, 3 — Jonse Pierre, rue Cadeau, 101 — Amelinck Marie, rue de Nouville, 3 — Demeyère Constant et De Rocker Paul, rue Nationale, 182.

DÉCÈS. — Hiltrop Julie, 2 ans, rue Pierquin, 17 — Delannoy Julie, 68 ans, rue de Paris 107 — Bourgeois Raymonde, 2 mois, rue de Bercken, 50 — Dépinge Jules, 25 ans, employé, rue du Pelit-Village, 24 — Desruquesnes Valentine, 4 ans, rue de la Blanche-Porte, 38 — Lemaire Emile, 61 ans, négociant, rue Nationale, 143 — Cauvrier Henri, 71 ans, rue d'Havré, 8 — Flamont Louis, 46 ans, rue de Dunkerque, 64.

MORT-NÉ. — 1.

AUTOUR DE LILLE

COMINES. — Sur la proposition de M. le maire, M. Victor Leclercq, garde champêtre vient d'être nommé, par arrêté préfectoral, brigadier de police en cette ville. Nous présumons à M. Victor Leclercq, à l'occasion de sa nouvelle promotion, nos plus vives félicitations. Le zèle et dévoué, elle est la juste récompense des services signalés qu'il a rendus à la police il compte seize années de service, parmi lesquelles il exerça à Lille, pendant 10 ans, comme agent de sûreté, et est, de plus, titulaire de deux médailles de sauvetage.

TEMPLEMARS. — Dans la nuit de jeudi, des malfaiteurs qui forcé une persienne de la maison de M. Ferdinand Bieuvart, brasseur, pour s'introduire dans le bureau, où ils ont dérobé une somme de 570 francs et un fusil de chasse d'une valeur de 200 fr. L'argent se trouvait dans le coffre-fort, dont les cambrioleurs ont découvert la clef dans un tiroir du bureau. Le fusil a été retrouvé dans un fossé à purin, en face de la maison.

SAINGHIN-EN-MELANTOIS. — Un bûcheron, la sœur Louis Loiseau, 52 ans, étant occupé à émonder des arbres, est tombé d'une hauteur de huit mètres. Relevé et reconduit à son domicile, il reçut les soins d'un docteur qui constata que le blessé avait un poignet fracturé et trois côtes défoncées.

SAINT-ANDRE. — Les jeunes gens des classes 1907 et 1906 qui, par oubli, n'auraient pas reçu le circulaire relative à l'ouverture d'un cours d'instruction militaire préparatoire au brevet d'aptitude, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu d'invitation à la séance d'installation qui aura lieu le jeudi 30 courant, à 8 heures à la salle des fêtes de la société de Gymnastique 11 rue de l'Eglise. Les jeunes gens des communes voisines seront les bienvenus.

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN. — C'est dimanche 26 janvier qui aura lieu en l'estaminet Albert Lagez « A la Victoire », à 8 heures du soir, la soirée chantante, organisée par la chorale « La Concordia » au profit d'un de ses membres actifs, orphelin, malade depuis plusieurs mois l'entrée étant libre, il y aura foule pour applaudir les nombreux chanteurs qui viendront apporter le note gaie et notamment le comique Vendujel, genre Dranem qui a tant fait rire à la dernière fête de Sainte-Cécile. Chaque personne mettant un sou à la quête recevra un billet de la tombola qui sera tirée à la fin de la soirée, laquelle se composera de plusieurs beaux lots, offerts par de dévoués membres honoraires.

Nota. — Les chanteurs-amateurs sont invités à venir prêter leur concours. Des billets de tombola leur seront remis après chaque chanson.

SECLIN — Des malfaiteurs ont, dans la nuit de jeudi, à vendredi, pénétré dans le magasin de M. Debouvart, opticien, place Philippe de Girard et se sont emparés de trois belles montres en grains, d'une valeur de 600 francs. Une piste est suivie qui amènera sans doute l'arrestation des voleurs.

SAINGHIN-EN-MELANTOIS. — Un ouvrier bûcheron M. Louis Loiseau, âgé de 54 ans était occupé à tailler des arbres, lorsque soudain il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur de huit mètres il a été relevé avec de blessures sur tout le corps

PERONNE-EN-MELANTOIS. — Mme Morel, tenancière de l'institution du village, avait mis sécher du linge sur la haie de son jardin bordant la route. Au réveil elle constate la disparition des chemises, manchettes devenu et faux-cols. Dans la même nuit, Mme Dupriez a elle même constaté la disparition de ses chemises et nécessaire qu'elle avait mis sécher dans son jardinet. Sa voisine, Mme Coniau a été volée d'une paire de draps de lit.

Sports et Jeux

FOOTBALL

Jeunes France du Lycée de Tourcoing

Jeudi dernier, l'équipe première de la J.F.L.T. a battu par 2 buts à 1 une équipe mixte du Sporting-Club Courtraisien. Les Lycéens ont fourni un beau jeu de passes et de combinaisons.

Coupe Rousseau

Le troisième match comptant pour la coupe Rousseau sera joué dimanche prochain à 10 h. par le Sporting-Club contre le S.C.T. sur le terrain de Tourcoing et le S.S. de l'Ecole professionnelle d'Armentières.

CHIENS RATIERS

A Somain. — Dimanche 26 janvier, concours chez Lebiez-Carpentier, rue Thiers. 120 francs de prix. Un renard à détruire. Entrée 0,60.

LE NORD

DOUAI

FAUMONT. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à la charge du sieur Louis Faure, mineur, qui s'était amusé à tirer à la carabine sur les poules d'un de ses voisins, M. Victor Lespagnol, cultivateur.

CAMBRAI

AVESNES-LE-SEC. — Un enfant de 13 ans, Georges Place, a lancé une brique de la grosseur du poing à la tête de M. Alexis Moquet, 61 ans, qui, aveuglé par le sang et étourdi sur le coup, dut être reconduit à son domicile.

AVESNES

HAUTMONT. — Les habitants de la rue Lamartine ont été réveillés vers quatre heures et demie du matin par des cris répétés : « Au secours ! » poussés par Mme Grenier, qui venait de trouver son mari, Antoine Grenier, 34 ans, étendu, la gorge ouverte, et baignant dans une mare de sang. L'enquête de la police a établi que Grenier avait été poussé à cet acte de désespoir par la misère. Le ménage a cinq enfants, dont le dernier vient de naître. M Grenier s'est fait une énorme entaille. On espère le sauver.

GOGNIES-CHAUSSÉE. — Le garde particulier Brohet rencontra dans le bois des Ecoliers, un braconnier nommé Achille Longin, qui avait été ramassé 2 lapins, il se vit injurié par ce dernier et même menacé d'un gourdin. Le chien du garde, qui s'était lancé à la poursuite de Longin, fut assommé par le braconnier. Le garde, se croyant en danger, visa son ennemi aux jambes et fit feu. Longin fut assez sérieusement atteint. Le garde s'est mis à la disposition de la gendarmerie qui l'a laissé en liberté.

HAZEBROUCK

MERVILLE. — Dimanche soir, à 6 heures, la Ligue complétait son bureau et nommait MM. Désiré Ceugnart, Xavier Duquenge et Henri Hurre, en remplacement de trois membres démissionnaires. Comme aux réunions précédentes les ligueurs étaient venus en très grand nombre, aussi sommes-nous pleins de confiance dans le verdict de mai prochain, qui signifiera un congé définitif à la municipalité républicaine et réactionnaire entrée à l'Hôtel de Ville par surprise.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

SALLAUMINES. — Les voleurs qui mettent la région en coupe réglée continuent leurs exploits. A Sallaumines, après avoir démoliquié un carreau à la vitrine de la succursale de la maison Wibaux, les malfaiteurs ont enlevé un tricot de laine, un tiflu, des pois de confiture et une cruche de hareng qui se trouvaient à l'étalage.

HENIN-LIETARD. — Barry Léonard, 21 ans, rue de Lens, et Marie Taquel, femme Vampoucke, qui autrefois se couvraient de caresses et de baisers, en sont arrivés aujourd'hui à se gifler et même à faire usage d'arme à feu. C'est ainsi que vendredi dernier, vers 6 heures du soir, ces anciens amants, se rencontrant, rue de Lens, échangèrent quelques mots aigre-doux, à la suite desquels la femme Vampoucke sortait bref un coup de revolver sur Barry, sans l'atteindre. Ce dernier prétend que la balle lui aurait frôlé la tête, ajoute que la femme lui avait tiré en fuite, dans le but d'attraper Barry, qui lui avait porté deux coups de poing. Procès-verbal a été dressé pour port d'arme prohibée, usage d'arme à feu et violences.

LENS. — Les accidents suivants sont enregistrés aux mines de Lens. Fosse n° 1 : Pierre Herckhove, 28 ans, a été blessé au poignet droit par la chute d'une pierre. Fosse n° 2 : Jules Vairon, 18 ans, chargeur, a eu le poignet droit serré entre une berline et un bois de soutènement ; fosse n° 14 : une berline atteignant Arsène Dhulin, a la tête et à la main droite, lui fit de sérieuses contusions.

LOISON-SOUS-LENS. — M. Jules Lhernould, marchand de légumes, laisse chaque soir sa voiture sur le bas côté de la route nationale. Mercredi matin, au moment d'atteler son âne, il s'aperçut du vol de la bâche qui recouvrait le véhicule.

ANGRES — Avec escalade et effraction, des voleurs ont enlevé les lapins et le volailles qui peuplaient les établettes dépendant de l'habitation de Mme veuve Decoupigny, rendière route de Givenchy. Au cours de l'enquête ouverte, les gendarmes furent insultés par le nommé Auguste Collelle, 31 ans ; ce manque de respect aux agents de l'autorité a motivé son arrestation.

FOUQUIERES-LEZ-LENS. — Un motif futile a été cause d'une rixe entre les mineurs Anatole Beaussart, 29 ans, et Henri Mercier, 30 ans, les deux adversaires sont l'objet d'un procès-verbal.

COUTRIERES. — A l'issue d'une lausse chef, des malfaiteurs se sont introduits dans une caniine de briquetiers appartenant à M. Hector Berlon. Des couvertures, draps, objets de literie et un poêle ont disparu.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le fermeture

Pendant l'année 1908, tous les colombiers du département du Nord seront fermés : 1° du 1er mars au 20 avril inclusivement ; 2° du 20 juillet au 30 août inclusivement ; 3° du 1er octobre au 15 novembre inclusivement. Les présentes prescriptions ne sont pas applicables aux pigeons voyageurs.

FINANCES

Paris 24 janvier 1908

En dehors des Fonds d'Etats pour la plupart en nouveau progrès, principalement la Rente Française à 96.65, le marché est ferme et sans grands changements. Les Sociétés de Crédit sont très bien disposées. Le Crédit Lyonnais recrand à 1149. Le Crédit Foncier se relève à 675, le Comptoir National d'Escompte à 462, la Société Générale à 503. Au compartiment du Bec Auer monte à 688. Les obligations 4 % de chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres sont activement traitées à 446.

En Banque, l'action Ossus Africain passe à 135, et la part à 138, sur la nouvelle que les travaux miniers très poussés ont donné d'excellents résultats. L'obligation du Nord du Brésil progresse à 339. L'obligation 5 % or du Port de Paris ensemble son avance à 455.

Les obligations 5 % de 500 francs que le Caoutchouc Malaï Cy place actuellement à 475 francs sont amortissables au pair de 1908 à 1920 par suite d'un fonds d'amortissement déterminé et donnant un revenu net de 5,97 %.

Nos remerciements aux sociétaires.

Tribulles d'un Spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

FORCE VIRILE
Rétablissement de la force, Lymphatisme, Impuissance, Vieillesse, Maladies du cœur, Vessie, Reins, Poumons, Estomac et autres maladies. Consult. Dr Jacob Rue de la Sourdière, de 2 à 4. Dimanche, 9 à 11. Dr DAUPLAT, 68, r. Richelieu, Paris. Affections vénériennes, Syphilis, Blennorragie, Impuissance, Rétrécissement, Spermatorrhée, Vessie, Prostate, Reins, Sang, Peau, Consultations gratuites, Traitement 5 fr. Ecrire ou consulter Docteur Jacob, Rue de la Sourdière, 2 à 4 Dimanche 9 à 11.

UN FAIT A RETENIR

La simple prescription ci-après a été formulée par un savant dont le nom fait autorité dans le traitement des maladies des reins et du rhumatisme : Sirop de Citron, 60 grammes ; Karoux composé 30 grammes ; Infusion de Buchu, pour faire 500 grammes.

En prendre deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant. Pour enfant : deux cuillerées à café après les repas.

Ces produits sont inoffensifs et peuvent être facilement mélangés, en les agitant bien dans un flacon, on peut se faire préparer la prescription par n'importe quel pharmacien local à très peu de frais.

On dit que cette prescription a un effet particulièrement cicatrisant et adoucissant sur la structure entière des reins et des voies urinaires, et que souvent elle triomphe en très peu de temps des formes les plus rebelles des affections de la région lombaire et du l'affaiblissement de la vessie. On prétend qu'elle fait disparaître toutes les maladies du sang et qu'elle soulage du rhumatisme.

3501

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
on consommes d'autre apéritif que la
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation et la bouteille ne porte pas l'étiquette.
BANYULS-TRILLES
38969

ENGRAIS

(Prix aux 100 kilos, par wagons complets)

Arras, 24 janvier.

Nitrate de soude 15/16 azote sur 19 6	37 6/	Dank
Sulfate ammoniaque 22/21 azote sur 100	21 50	»
Nitrate de potasse 75/80 °/₀ — 10/11 azote 3%37 potasse	33 10	Douai
Sulfate de potasse 70/80	21 25	»
Chlorure de potassium 75/80	20 »	»
Kainit 23 à 25 °/₀ sulfate de potasse	6 »	»
Sulfate de fer	5 75	»
Superphosphate 14/16 d'acide phosphorique (franco P.-de-C.) l'unité	0 42	franco
Superphosphate 15/16 le 100 kilos	6 »	»
Phosphates moulus 16/18 °/₀	2 50	Somme
Scories pour prairies 16/18 et 18/20 °/₀ d'acide phosphorique	5 75	Arras
Sulfate de laine 2/3 °/₀ d'azote	1 05	Rouh
Sang séché hé moulu 12/14 l'unité	0 65	Lille
Engrais complet 9 °/₀ azote, 9 °/₀ potasse, 6 °/₀ acide phosphorique	23 »	Douai

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la cour d'assises du Nord, pour y être jugées en février prochain, les affaires suivantes :

Assassinat à Crèvecœur

J.-B. Antoin, 46 ans, né à Honnecourt, chercheur à Benteux, et Louis Ringeval, 50 ans, journalier au même lieu, sont accusés d'avoir, en mars 1903 assassiné un braconnier le sieur Lucien Leveau, dont le cadavre fut retrouvé dans le bois de Crèvecœur. Soupçonné alors d'être l'auteur de ce crime, Arduin fut arrêté mais il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Vers la fin de 1907, la femme Ringeval fausse compagnie à son mari et dénonce les deux assassins.

L'assassinat d'Emmerin

Nos lecteurs ont encore leurs présents à la mémoire les détails du crime commis à Emmerin ces temps derniers, sur une vieille femme de 75 ans, Mme veuve Bourlotte, née Clarisse Lescq, qui fut assommée et volée d'une somme de 1 fr 50 qu'elle avait en poche.

L'auteur de cet horrible forfait, Auguste Gilton 20 ans, parent d'Emmerin, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises du Nord.

Tribunal Correctionnel de Lille

Un dangereux escroc

La valeur n'atend pas le nombre des années : l'espèce actuelle en donne une preuve nouvelle.

Armand Contumin, voyageur de commerce à Mouvaux, âgé à peine de 30 ans, a déjà encouru pour escroqueries des peines de 1 an, 4 mois et trois ai un jour de prison.

En mars 1907, il était au service de M. Ernest Debosque, cordisier à Lille, 175, rue des Postes. Chargé par ce dernier de percevoir le montant de factures, il encaissa 40 fr. qu'il conserva pour lui. Il avait tenté aussi de se faire remettre 300 francs par M. Kestelout, cordisier à Tourcoing. Il avait fabriqué de toutes pièces une lettre dans laquelle Debosque expliquait qu'il se trouvait gêné, qu'il sollicitait un prêt de 300 francs. Kestelout se mefia et, renseignements pris, il se rendit compte de la tentative d'escroquerie dont il avait été l'objet.

Contumin fut arrêté en Belgique d'où il fut extradé. Le Tribunal l'a condamné à 4 mois de prison.

— Ce jeune escroc fait d'autre part opposition à un jugement qui lui a infligé 3 mois et 1 jour de prison.

Le 2 avril, il se présentait chez M. Kinoc, boucher à Roubaix, 52, rue de Naples et il lui prédisait une lettre qu'il avait opérée. Lubrique de toutes choses, il offrait une demande du prêt de 50 francs qu'il avait signée du nom de sa mère. Comme celle-ci était une cliente habituelle de la boucherie, Kinoc lui remit les 50 francs qu'il a réclamé. Dans le soirée, le boucher avait reçu de Mme Contumin, la lettre qu'il avait reçue. Il avait été trompé par le malin matin, la pauvre femme apprit ainsi le nouveau méfait dont s'était rendu coupable son fils et elle fait bien obligée de reparer le préjudice du boucher qu'il avait été victime d'une escroquerie.

Le Tribunal a maintenu la peine de 3 mois et 1 jour qui ne coïncidera avec celle de 4 mois.

S'il continue, ce jeune escroc ne faudra pas s'en relever.

N'y avait-il pas un doute ?

M. Edouard Franck horticulteur à Lille est poursuivi pour vol de 17 pieds de rosiers et de 3 plants